



Communiqué de presse  
9 octobre 2014

## L'écologie au cœur de l'ordre du jour du Conseil Régional

---

L'exécutif régional a décidé de décliner son ambition d'Eco-Région en mettant à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière du Conseil régional de Haute-Normandie, le 13 octobre, **plusieurs rapports et délibérations qui mettent en lumière les politiques mises en œuvre par les élus EELV.**

La Région va en effet adopter **deux documents stratégiques transversaux essentiels**, dans le domaine de l'énergie, du climat, de la lutte contre la pollution de l'air, et pour la préservation de nos milieux naturels et notre biodiversité. Elle va également adopter **trois plans d'actions concrets qui réorientent les politiques de la Région** vers la transition énergétique, l'agriculture paysanne et l'agro-écologie, et la gestion durable de la ressource en bois. Ces politiques répondent à **des enjeux cruciaux pour les Haut-Normands : emploi, santé, alimentation, pouvoir d'achat, cadre de vie...**

A l'occasion du bilan et de la révision de son plan climat énergies de 2007, la Région a décidé, sous l'impulsion de Véronique Bérégovoy, vice-présidente en charge de ce nouveau **Plan Air Climat Energie Régional (PACER)**, d'aller au-delà de ses obligations réglementaires, pour produire **un document d'orientation transversal complet, accompagné d'un plan d'action ambitieux, visant à baisser fortement les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi que les consommations d'énergie, tout en accroissant nettement sa consommation d'énergies renouvelables.**

Ce plan d'actions se décline autour de **4 axes** :

- Le premier concerne **l'exemplarité de notre collectivité dans son fonctionnement, au service de l'Eco-Région**, avec 8 actions orientées vers la performance des bâtiments, la diminution des consommations énergétiques et les pratiques d'achat éco-responsables.
- Le deuxième, à travers 30 actions, concerne **l'ensemble des politiques publiques qui sont engagées dans la transition énergétique et le développement économique durable de notre territoire**. Cela se concrétise, par exemple, en soutenant le développement de l'économie circulaire, en structurant une filière de l'éco-construction / éco-matériaux, en développant les rénovations ambitieuses des bâtiments publics, en mettant en place le tiers-financement pour permettre la massification de la rénovation des logements...
- Le troisième axe se porte sur la **connaissance des phénomènes dus au changement climatique sur notre territoire** avec la volonté d'anticiper et de prévenir ses impacts, en aménageant le territoire en conséquence.
- Et le dernier axe se concentre sur **la sensibilisation des hauts-normands à ces problématiques** ainsi que sur le **suivi et l'évaluation de ce PACER.**

Ce plan intègre aussi un **bilan carbone**, permettant à la Région d'établir un état précis de ses émissions de GES, ainsi qu'un **volet air. Cette démarche innovante a d'ailleurs permis à la Région Haute-Normandie d'être l'un des dix lauréats de l'appel à projet AACT-AIR 2013** (Aide à l'Action des Collectivités Territoriales et locales en faveur de l'Air) de l'ADEME.

Concernant cet enjeu, l'observatoire Climat-Energie créé en 2010 grâce à la collaboration entre l'Etat, la Région, les deux départements, l'ADEME, et Air Normand, devient **l'Observatoire Climat-Air-Energies**, avec des missions renforcées. C'est un outil d'aide à la décision, destiné à développer et diffuser la connaissance sur ces thématiques au service des collectivités et des publics de Haute-Normandie.



## Communiqué de presse 9 octobre 2014

Autre schéma stratégique d'importance pour nos territoires, menée sous la responsabilité de la vice-présidente en charge de l'Environnement, le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document cadre, fait conjointement avec l'Etat, qui définit la Trame Verte et Bleue régionale**. En effet, l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité est la fragmentation des milieux naturels et des paysages. Il est donc essentiel de **préserver et restaurer les continuités écologiques indispensables à la vie des espèces animales ou végétales**. Ces continuités s'inscrivent dans des milieux naturels de différents types : bocages, vallées, coteaux, milieux humides ... A la suite d'un diagnostic du territoire régional, il est proposé, entre autres, **une carte localisant les actions prioritaires** à mettre en œuvre. Afin d'accompagner les décideurs locaux et les maires, **un guide des Trames Verte et Bleue** a également été conçu pour les aider localement à intégrer cet enjeu.

La Région va également adopter, à l'initiative de Claude Taleb, vice-président en charge de l'Agriculture, **des mesures spécifiques destinées à compléter le prochain programme de développement rural** (fonds européen de développement rural et agricole) doté de 104 millions d'euros pour la période 2014-2020, pour lequel la Région est devenue autorité de gestion.

Les fonds européens seront orientés afin d'**accompagner la mutation agro-écologique de la ferme normande**. Dans ce modèle, les fermes des « 1000 vaches » ou des « 250 000 poules » ne seront pas accueillies et ne seront pas aidées alors que **les systèmes orientés vers le « zéro-phytos » et la qualité de l'alimentation seront favorisés**.

Dotée d'un **budget en hausse**, la politique régionale, à compter du 1er janvier 2015, reposera sur une panoplie de mesures nouvelles, pour notamment :

- **appuyer le renouvellement des générations en aidant la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs** « hors cadre familial » ou « non issus du monde agricole »,
- **maintenir l'élevage par la promotion de la double performance économique et environnementale**,
- **offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs et créer de la valeur ajoutée sur les territoires** en aidant la transformation et la vente à la ferme ainsi que les circuits courts,
- **concrétiser une forte ambition de développement de l'agriculture biologique** en prenant en charge les frais de portage foncier des projets d'installation, en créant un espace test régional pour les candidats à l'installation, en aidant les conversions et le maintien en bio pour tous, et en bonifiant toutes les aides régionales et européennes en faveur des projets bio.

Autre ressource naturelle au cœur de la transition écologique de notre système de production, **le bois est également l'objet d'une réflexion régionale renouvelée, visant à développer ce produit** qui peut servir à la production d'énergie renouvelable, à l'éco-construction de bâtiments ainsi que de produits industriels, tout en respectant le rôle de la forêt pour la préservation de la biodiversité. **Le plan régional pour la valorisation du bois, également proposé par Claude Taleb dans le cadre de sa délégation, vise ainsi à concilier impératifs économiques, énergétiques, sociaux et environnementaux**.

Ces politiques portées par les écologistes le montrent : **la transition écologique des politiques publiques, c'est bon non seulement pour la préservation de notre environnement, de notre santé, de nos ressources, mais aussi pour le développement économique de notre région!**

Le président du groupe EELV

**David CORMAND**

La Vice-présidente en charge de  
l'Environnement

**Véronique BEREGOVY**

Le Vice-président en charge de  
l'Agriculture et des Forêts

**Claude TALEB**

---

**Groupe des Elu-e-s Europe Ecologie – Les Verts de la Région Haute-Normandie**

73 rue Martainville 76000 Rouen – Tel : 02.35.89.01.75 – Fax : 02.35.70.98.02

Courriel : [elus-hautenormandie@eelv.fr](mailto:elus-hautenormandie@eelv.fr) – Site web : [elus-hautenormandie.eelv.fr/](http://elus-hautenormandie.eelv.fr/)